RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Légifrance

Le service public de la diffusion du droit

Arrêté du 30 janvier 2025 portant attribution du label « Scène de musiques actuelles - SMAC » à l'association Contre-Courant MJC

NOR : MICD2434766A
ELI : https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2025/1/30/MICD2434766A/jo/texte
JORF n°0031 du 6 février 2025
Texte n° 22

Version initiale

Par arrêté de la ministre de la culture en date du 30 janvier 2025, le label « Scène de musiques actuelles - SMAC » est attribué à l'association Contre-Courant MJC, située à Belleville-sur-Meuse (Meuse).